



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 22 juin 2022

Date d'affichage : 22 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André - FALCOZ Corine – FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian – RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-06-072

Objet : Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Ludovic Pommeret pour la saison 2022-2023

Rapporteur : André Retornaz, adjoint au maire.

La commune soutient depuis de nombreuses années, les sportifs de haut niveau de la station au moyen de conventions de partenariat.

Dans ce cadre, je vous propose de renouveler pour la saison 2022-2023 un contrat de partenariat sportif avec Ludovic Pommeret, champion de trail ; ledit contrat comprend, en contrepartie de diverses obligations pour l'athlète, le versement d'une prime fixe d'un montant de mille cinq cents euros (1 500 €), correspondant au port de l'identité visuelle retenue par la commune.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

ID : 073-217303064-20220630-22_06_072-DE



L'opérateur communal des remontées mécaniques, la SEM Valloire, fournira, comme à l'accoutumée, gratuitement cinq forfaits de ski saison à l'athlète.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 juin 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver la convention de partenariat sportif à intervenir avec Ludovic Pommeret pour la saison 2022/2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : du 10/07/2022
Affichage : du 10/07/2022
Valloire, le 04/07/2022
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

